

DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche vise à poursuivre les actions menées en faveur du développement économique, en prenant en compte les spécificités du territoire de La Bruyère, de ses habitants, ses besoins et sa perspective d'évolution.

Les différentes pistes envisagées dans la fiche sont :

- mettre à disposition des intéressés (entrepreneurs, petits indépendants, employés réalisant du télétravail, étudiants, etc.) des locaux de travail localisés sur la commune, comme par exemple un atelier rural ou un centre de télétravail ;
- de favoriser les synergies et partenariats avec le BEP, afin de développer des complémentarités avec les deux parcs d'activités économiques implantés à proximité de la commune (Ecolys et Créalys) en identifiant les leviers que la Commune pourrait enclencher ;
- d'intégrer la stratégie de développement économique avec les autres projets de l'ODR.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane du Collège communal, de la CLDR, des Groupes de travail et des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

La fiche vise la mise à disposition de structures de travail localisées sur la commune pour toute personne intéressée. Ce type de structure est déjà présent dans les parcs économiques avoisinants. Il est donc important d'éviter le double emploi avec ces parcs. Les structures implantées sur la commune se différencieraient par leurs tailles plus petites et leur proximité avec les services locaux. Elles peuvent très bien convenir à des indépendants résidants la commune, travaillant principalement à domicile et désireux de « changer d'air » occasionnellement sans pour autant se déplacer dans les zonings avoisinants.

Les locaux peuvent être destinés à plusieurs types d'utilisateurs :

- Indépendants à professions intellectuelles, ne nécessitant pas l'utilisation de machines de production lourdes,
- Indépendants (agriculteurs, restaurateurs, etc.) désireux de travailler occasionnellement en dehors de leurs murs, ou à la recherche de locaux mieux adaptés pour créer ou développer leur activité,
- Employés réalisant du télétravail,
- Etudiants en période d'examen ou qui ont besoin de locaux pour des travaux de groupe.

Les structures et locaux disposeraient des facilités nécessaires au travail autonome et en ligne (internet, électricité, kitchenette, sanitaires, etc.) et idéalement de plusieurs pièces. Le projet vise aussi à renforcer la cohésion sociale et à tisser des liens et des ponts entre les utilisateurs des locaux.

La stratégie doit prendre en compte le renforcement des liens entre les acteurs communaux, le Bureau économique de la province de Namur (BEP) et les parcs Ecolys et Créalys. L'agence locale pour l'emploi existante a un rôle à jouer dans cette tâche. Elle doit également prendre en compte les différents projets de l'ODR susceptibles d'encourager la vie économique locale sur la commune.

Les porteurs de projet initiaux sont la commune et le BEP.

LOCALISATION

Sans application.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- BEP
- CLDR
- ALE

TÂCHES À RÉALISER

- Rassembler les acteurs porteurs de projet qui prendraient part à la réflexion (au départ de la Commune et du BEP)
- Analyser la demande existante et les axes sur lesquels travailler
- Si la demande en petits locaux existe, identifier les localisations potentielles parmi le patrimoine communal
- Renforcer les tâches de l'agence locale pour l'emploi, notamment les synergies avec le BEP et les zonings

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que le projet :

- vise à proposer des solutions alternatives au travail à domicile
- peut mener à une réduction des déplacements automobiles vers les lieux de travail dans le cas de télétravail
- renforce les liens entre la Commune, les acteurs économiques de la commune (employés, indépendants, etc.), les acteurs avoisinants (zonings), le BEP.
- utilise et met en valeur le patrimoine immobilier de la commune
- répond aux besoins et demandes locaux
- lie des partenariats avec les zonings avoisinants
- met à disposition des structures de travail équipées.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

/

ETAT DU DOSSIER

Sans objet.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Les utilisateurs travaillent à proximité de chez eux	Réduction des déplacements et de l'utilisation de la voiture individuelle

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Rationalisation et utilisation commune de locaux Contacts entre utilisateurs Synergies avec les zonings et le BEP Développement de micro-pôles sur la commune	Réductions des consommations individuelles Tissage de réseaux et cohésion sociale Retombées sur l'emploi et le commerce

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Contacts entre utilisateurs	Tissage de réseaux et cohésion sociale

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Sans objet	Sans objet